

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JUIN 2014

L'an deux mille quatorze, le dix du mois de juin à vingt heures trente minutes, le conseil Municipal de Saint-Antoine s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Madame PRÊTRE Brigitte, Maire.

Sont présents : Mesdames Brigitte PRÊTRE, Laurence BASSI, et Messieurs Nicolas PAILLARD, Eric MAILLET, Jean-Sébastien GRESARD, David GUZZON, Philippe CHAPUIS, Joël VIONNET, Julien LAURENT, Emmanuel FRANCHINI.

Secrétaire de séance : Monsieur Philippe CHAPUIS.

1/Approbation du Compte Rendu du 12 Mai 2014

Le Procès-verbal du 12 Mai 2014 est approuvé à l'unanimité par le conseil municipal.

2/Embauche du Personnel

Madame le Maire nous informe de l'embauche au sein de la Commune de Madame Aurélie GROSJEAN en Contrat à Durée Déterminée de 6 Mois à partir du 16 Mai 2014 en qualité de Secrétaire de Mairie pour une durée Hebdomadaire de 30 Heures (elle assistera aux réunions de Conseil et s'occupera de la salle des fêtes pendant l'absence de Monsieur Léonel CHABOD). Madame le Maire propose de lui allouer l'IAT (Indemnité d'Administration et de Technicité) sur la base réglementaire avec un coefficient de 6.

Ces décisions concernant la modification des Heures de Travail ainsi que l'intégration du Régime Indemnitaires sont votées à main levée, à l'unanimité des présents soit par 10 voix pour.

Madame le Maire explique au Conseil que Madame Véronique PAGNIER est venue au sein de la Mairie, pour aider Aurélie (pour réaliser le Rôle d'eau Parts Fixes 2014, élections Européennes, etc...). Madame le Maire nous avise que Madame PAGNIER reviendra à l'automne pour la facturation consommation eau.

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire, il faudra rémunérer Madame Véronique PAGNIER au prorata des Heures travaillées, cette décision est accordée par vote à main levée, à l'unanimité des présents soit 10 voix pour.

Madame le Maire nous avise que le Contrat de travail de Madame HILTBRUNNER arrive à son terme au 03 Septembre 2014. Madame HILTBRUNNER fait part qu'elle souhaite garder ce travail qui consiste à faire le ménage dans les deux classes (soit 12/35ème).

Après discussions, le Conseil Municipal décide de renouveler le Contrat à Durée Déterminée pour un an qui sera valable jusqu'au 03 Septembre 2015.

Cette proposition est votée à main levée, à l'unanimité des présents soit 10 voix pour.

3/Travaux Voieries

Madame le Maire nous fait part que Messieurs Joël VIONNET et Jean Sébastien GRESARD ont rencontré plusieurs entreprises afin de réaliser le bouchage des trous sur les routes du village, ainsi que la réfection de la rue du Rochat et la création d'un parking pour l'école. Madame le Maire expose les devis pour ses travaux.

Par 10 voix pour, le Conseil décide de réaliser le bouchage des trous ainsi que la rénovation de la rue du Rochat.

A ce jour, deux entreprises ont répondu pour le Bouchage des Trous :

- L'Entreprise CUENOT Le Total Hors Taxe est de 2200 € (1 journée de travail sans précision des rues).
- L'Entreprise SAULNIER Le Total Hors Taxe est de 2392 € (détail des rues inclus la réfection de la rue du Bourbouillon après la Ferme).

A ce jour, deux entreprises ont répondu pour la rénovation de la rue du Rochat extrémité côté Fourcatier par l'application d'un bicouche (goudrons plus gravillons) :

- L'Entreprise CUENOT Le Total Hors Taxe est de 8325 € pour 2250 m².
- L'Entreprise SAULNIER Le Total Hors Taxe est de 8625 € pour 2300 m².

Après discussions, l'entreprise SAULNIER est retenue pour le Bouchage des Trous et la rue du Rochat, le Conseil Municipal par vote à main levée, 9 voix pour et 1 voix contre.

L'entreprise CUENOT n'étant pas retenue, nous ferons un courrier.

Suite à la réunion du 12 Mai, où la commission Sécurité s'est rendu sur place, il est exposé au Conseil un projet de parking afin de sécuriser et de fluidifier les accès aux abords de l'école.

Par 10 voix pour, le Conseil décide de réaliser le parking Ecole.

Travaux pour le parking Ecole :

- L'Entreprise CUENOT Le Total de ses travaux Hors Taxe est de 7 056 €.
- L'Entreprise BOUCARD Le Total de ses travaux Hors Taxe est de 6 071 €.
- L'Entreprise NICOLET Le Total de ses travaux Hors Taxe est de 6 830 €.

Après discussions, l'entreprise BOUCARD est retenue par le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents par vote à main levée, 10 voix pour.

Les travaux devront être réalisés avant la rentrée scolaire 2014-2015.

Les entreprises CUENOT et NICOLET n'étant pas retenues, nous les aviserons par courrier.

4/Locataire de la Commune

Madame le Maire nous a fait part le 12 Mai 2014 d'un impayé de loyers d'un montant d'environ 4800 euros, à ce jour, la dette s'élève à 6554 euros. Il faut y ajouter l'eau pour un montant de 301 euros, donc, le total de la dette pour la Commune est de 6855 euros. A savoir qu'il y a aussi un dû pour l'assainissement et l'Electricité, pour un montant de 1326 euros. Madame le Maire s'est renseigné auprès d'un Huissier de Justice Maître CREMEL de Pontarlier pour connaître les démarches à suivre pour lancer une procédure (soit un coût d'environ 2500 euros). Sachant que cette procédure peut être suspendue à tout moment si l'administré respecte le contrat et paye sa dette. Ce jour, l'administré est rentré en contact avec Madame le Maire pour l'informer d'un futur emploi en date du 20 Juin. Madame le Maire demande si nous devons faire une nouvelle fois confiance en vue de cette future embauche ou si nous devons entamer une procédure.

Après débat, le Conseil Municipal décide par vote à main levée soit 6 voix pour, 1 voix contre et 3 absentions, pour entamer une procédure. Un Commandement sera envoyé par Maître CREMEL à l'Administré afin de régler la dette dans les deux Mois.

5/Lotissement (Prolongation Voieries)

Madame le Maire nous informe que la prolongation de finition des travaux de voieries pour le lotissement arrive à échéance au 30 Juin. Nous devons faire une demande auprès de la D.D.T. (Direction Départementale des Territoires) pour prolonger d'un an avec l'accord des Co-lotis.

Madame le Maire a eu Monsieur CARREAUD en ligne, celui-ci lui confirme que ses travaux doivent se réalisés à l'automne. Monsieur Joël VIONNET nous a apporté les signatures des Co-lotis qui vaut accord de prolongation.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des présents, par vote à main levée 10 voix pour, pour cette prolongation d'un an.

6/Bois

Madame le Maire nous informe par un courrier reçu de l'ONF en date du 03 Juin 2014 d'une Vente de Bois par adjudication le 24 Juin à Levier, on nous demande si nous voulons définir un prix de retrait. A cette vente nous avons 231 m² de Bois sur la Parcelle S. Renseignements pris auprès du responsable de l'ONF, Monsieur Régis SENGER pour connaître le prix du Marché actuel, celui-ci est de 87 euros.

Après discussions, il semble qu'il ne soit pas nécessaire de mettre en place un prix de retrait.

Le Conseil Municipal accepte par vote à main levée, à l'unanimité des présents soit 10 voix pour.

Monsieur Philippe CHAPUIS nous informe que du bois sera donné à l'association du Rouge Bief pour le Feu de la Saint Jean et que la vente de bois entre habitants faite par l'ONF s'est bien déroulée, tous les lots ont été vendus (avec la présence d'un acheteur extérieur).

Rappel :

- 1) En cas de besoin de bois, la demande doit être faite auprès du responsable de la commission bois qui lui se rapprochera de l'ONF.
- 2) Un Adjoint constate que des déchets sauvages arrivent dans notre forêt (Fort, Beaumont, Petite Fuvelle). Ceci étant un manque de civisme, les élus déplorent cette pratique il est de la responsabilité de chacun de respecter l'environnement. Le Conseil Municipal demande de faire une distribution Boîtes aux Lettres avec divers rappels à la réglementation.

7/Demande d'un particulier (Droit de passage Branchement d'Eau)

Suite à un courrier reçu de Messieurs DUBREZ Richard et Claude en date du 03 Juin 2014 demandant l'autorisation de pouvoir bénéficier d'un droit de passage sur la parcelle 824 pour accéder à leur deux parcelles constructibles n° 1118 et 1119. Ainsi que le branchement d'eau pour les deux parcelles.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des présents, par vote à main levée, soit 10 voix pour.

8/Questions diverses

- Afin d'être en accord avec la réglementation assainissement, Madame PRÊTRE réalise en ce moment des travaux à ses propres frais. Il serait opportun de profiter de la tranchée ouverte pour placer le compteur d'eau à l'extérieur et se conformer au règlement de l'eau. A l'unanimité des présents, le Conseil accepte de mettre le compteur d'eau en conformité.
- Madame le Maire nous informe qu'au niveau de la facturation d'eau nous avons un propriétaire d'appartement qui ne rentre pas dans les caractéristiques de notre règlement. A savoir que la Commune doit facturer aux propriétaires et non aux locataires. Le Conseil Municipal est d'accord d'informer le propriétaire en question par un courrier.
- Madame le Maire renseigne le Conseil Municipal d'un courrier reçu de l'Agence de l'Eau concernant l'Indicateur de Performance à compléter. La Commune a un Indicateur de Performance de 70 Points. Ce document est à renvoyer avant le 30 Juin 2014.
- Monsieur MAILLET propose de renouveler la photographie de 2003 avec tous les Administrés du Village. Une réflexion est en cours pour organiser ce rassemblement autour d'un apéritif, il suggère également de faire un repas de fin d'année du Conseil Municipal avec les Conjoint(s) respectifs. Le Conseil est d'accord, il suffit de trouver une date !
- Madame le Maire demande à chacun de faire un compte rendu sur les réunions auquel les Conseillers ont pu participer depuis la dernière réunion de Conseil. Un compte rendu nous est fait sur le festival des caves qui a eu lieu au Fort le 6 Juin.
- Madame le Maire souhaite connaître l'avis des administrés leurs souhaits, ce qu'ils attendent du Conseil Municipal (voir Boîte à Idées).
- Suite à la montée des Génisses, il est rappelé que des règles strictes sont à suivre quant à l'utilisation de la ferme de la Coquille, actuellement, louée au syndicat pastoral.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h20.